



## COMMUNIQUE DE PRESSE

26 juillet 2019

### Retour au niveau jaune de vigilance pour la prévention des incendies en forêt dès d'aujourd'hui

Dans le cadre défini par le règlement interdépartemental de protection de la forêt contre l'incendie du 20 avril 2016, la Préfète de la Lot-et-Garonne a décidé qu'à compter d'aujourd'hui, 10h00, la vigilance revient au **niveau jaune** (vigilance moyenne / niveau 2 sur une échelle de 5).

Par conséquent, les mesures de restriction de circulation et de stationnement des véhicules à moteur, d'activités d'exploitation forestière, de travaux sylvicoles, de génie civil, de service, de carbonisation et de sciage ainsi que des activités ludiques et sportives sont **levées**, dans les espaces exposés des communes à dominante forestière du département (liste en page 2).

Il est cependant rappelé **qu'il reste interdit** à l'intérieur des bois, forêts et landes et ce, jusqu'à une distance de 200 m :

- d'utiliser du feu,
- de fumer,
- de jeter tout débris incandescent,
- de procéder à des incinérations et brûlages dirigés sauf autorisation dûment délivrée par le Maire ou le Préfet
- de pratiquer le camping isolé et le bivouac sauf autorisation du propriétaire
- de tirer des feux d'artifice publics ou privés sauf autorisation du maire

Ces interdictions doivent être respectées avec la plus grande rigueur.

**Des informations sur le niveau de vigilance et les mesures applicables sont disponibles** sur [www.lot-et-garonne.gouv.fr](http://www.lot-et-garonne.gouv.fr) (**page d'accueil**). Ces informations sont actualisées en cas d'évolution de la situation.

#### CONTACTS PRESSE

SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE LA COMMUNICATION – 05.53.77.60.44/61.92  
pref-communication@lot-et-garonne.gouv.fr – [www.lot-et-garonne.gouv.fr](http://www.lot-et-garonne.gouv.fr)

Rejoignez-nous sur Twitter : [@Prefet47](https://twitter.com/Prefet47) et Facebook : [Préfète de Lot-et-Garonne](https://www.facebook.com/PrefeteLotetGaronne)

LISTE DES COMMUNES A DOMINANTE FORESTIÈRE  
DU DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

M A S S I F D E S L A N D E S D E G A S C O G N E

CANTONS	COMMUNES
BOUGLON	ANTAGNAC
	POUSSIGNAC
	RUFFIAC
CASTELJALOUX	ANZEX
	BEAUZIAC
	CASTELJALOUX
	LA REUNION
	SAINT MARTIN DE CURTON
	VILLEFRANCHE DU QUEYRAN
DAMAZAN	AMBRUS
	CAUBEYRES
	DAMAZAN
	FARGUES SUR OURBISE
	SAINT LEON
	SAINT PIERRE DE BUZET
BARBASTE	BARBASTE
	MONTGAILLARD
	POMPIEY
	XAINTRAILLES
HOUEILLES	ALLONS
	BOUSSES
	DURANCE
	HOUEILLES
	PINDERES
	POMPOGNE
	SAUMEJAN
MEZIN	MEZIN
	PODENAS
	REAUP-LISSE
	SAINTE MAURE DE PEYRIAC
	SAINTE PE SAINT SIMON
	SOS (GUEYZE ET MEYLAN)

M A S S I F D U F U M É L O I S

CANTONS	COMMUNES
FUMEL	BLANQUEFORT SUR BRIOLANCE
	CUZORN
	FUMEL
	SAINT FRONT SUR LEMANCE
	SAUVETERRE LA LEMANCE
MONFLANQUIN	GAVAUDUN
	LACAPELLE BIRON
	MONTAGNAC SUR LEDE
	PAULHIAC
	SALLES

CONTACTS PRESSE

SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE LA COMMUNICATION – 05.53.77.60.44/61.92

pref-communication@lot-et-garonne.gouv.fr – [www.lot-et-garonne.gouv.fr](http://www.lot-et-garonne.gouv.fr)

Rejoignez-nous sur Twitter : [@Prefet47](https://twitter.com/Prefet47) et Facebook : [Préfète de Lot-et-Garonne](https://www.facebook.com/PrefeteLot-et-Garonne)